

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MAI 2021

COMPTE-RENDU

L'an 2021, le 26 mai à 20h30, le Conseil Communautaire de COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET s'est réuni à la salle des fêtes de Neuville-aux-Bois, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Jean-François, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 20 mai 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège le 20 mai 2021.

Présents : M. DESCHAMPS Jean-François, Président, Mme AGUENIER Maryse, Mme BAUDU Karine, Mme CANTINOLLE Sandrine, Mme CHAMBLET Christine, M. DAUVILLIER Daniel, M. DESLANDES Roger, M. HARDOUIN Patrick, Mme JOHANET-FOURAGE Marlene, M. LANSON Jean-Paul, M. LE GOFF Christophe, M. LEGUET Thierry, M. LOISEAU Dominique, Mme MAROIS Isabelle, Mme MARTIN Marie-Noelle, M. MASSEIN Christian, M. PEPION Aymeric, Mme POUSSE Corinne, Mme RENIMEL Isabelle, M. ROBERT Pierre-Yves, Mme ROUX Sylvie, Mme SARRAIL Nadia, M. SIMON Jeremy, M. VAN BELLE Jacques

Absents : Excusés ayant donné procuration : M. BRIE Bertrand à M. DESCHAMPS Jean-François, Mme GALVAO Estelle à M. VAN BELLE Jacques, M. MACE Yves à M. HARDOUIN Patrick
Excusée : Mme VAPPEREAU Julia

A été nommée secrétaire : Mme SARRAIL Nadia

Il est ensuite procédé à l'appel des délégués. Le quorum a été constaté, la séance débute.

Monsieur Dominique Loiseau indique qu'une erreur a été commise dans le dernier compte-rendu, il n'a pas mentionné trois ramassages des ordures ménagères à Trainou mais deux.

Le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire est approuvé à l'unanimité.

Avant de débiter l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Président laisse la parole au Capitaine de Gendarmerie, Monsieur Frédéric MOINET. Il présente la nouvelle organisation pour les interventions sur le territoire.

Monsieur Patrick Hardouin remarque que le nombre d'effectifs ne sera pas augmenté et demande si le test de l'organisation sous couvre-feu permet d'apprécier la faisabilité du dispositif.

Le Capitaine indique que les faits de délinquance sont redevenus à la normale, le couvre-feu actuel ne freine pas les délinquants.

Monsieur Christophe Le Goff souhaite connaître le nombre de patrouilles qu'il y aura par secteur géographique.

Le Capitaine indique qu'une à deux patrouilles seront déployées chaque nuit.

Monsieur le Président salue la démarche de la Gendarmerie de rechercher l'efficacité et l'optimisation des services de sécurité sur le territoire.

D) EVOLUTION DES HALTES-GARDERIES EN MULTI-ACCUEIL

Monsieur le Président explique que le territoire de la Communauté de Communes de la Forêt est jeune, dynamique et en croissance démographique. Cette croissance démographique devrait se poursuivre dans les années à venir, avec des projets d'urbanisme ; avec un taux de familles avec un seul enfant élevé, laissant supposer l'arrivée d'un deuxième enfant dans les années à venir ; avec un taux d'activité des familles du territoire, ainsi qu'un taux d'activité féminin très élevés sur notre territoire.

La demande d'accueil en halte-garderie se maintient depuis des années à un niveau très soutenu (avec des listes d'attente établies avant le début de l'année). Les services reçoivent régulièrement des courriers de familles, en difficulté pour trouver une solution d'accueil répondant pleinement à leurs besoins et attentes.

La seule offre complète actuellement disponible est l'offre d'accueil auprès des assistantes maternelles alors que l'évolution du nombre d'assistantes maternelles agréées en activité affiche une nette baisse sur le territoire, plus ou moins forte selon les communes. En conséquence, l'offre ne répond plus depuis quelque temps déjà aux besoins exprimés sur certaines communes, et ce malgré plusieurs projets (MAM et micro-crèche Paje) ;

L'offre d'accueil du jeune enfant diversifiée est un élément important contribuant à l'attractivité d'un territoire, tant du point de vue des familles que des professionnels ou entreprises souhaitant s'implanter localement.

Il existe un enjeu financier important à développer nos structures avant la fin de l'année 2021, en raison de dispositifs financiers proposés par la CAF qui changent à la fin de cette année, avec des nouvelles règles dès 2022, qui ne permettront plus, dans le cas de la CCF, d'en bénéficier.

Le surcoût financier pour faire évoluer les deux haltes-garderies en multi-accueil, avec une amplitude horaire journalière élargie à 11h, respectivement de 25 places sur Neuville-aux-Bois et de 10 places sur Trainou, est estimé à 24 080 € par an. A cela, s'ajoute les 5 places réservées à la crèche privée Babilou sur Vennechy dont le coût sera de 22 185 € par an.

Les élus de la commission services à la population et du Bureau ont rendu un avis favorable au développement des 2 haltes-garderies, dès septembre 2021.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'évolution des 2 haltes-garderies en multi-accueil à partir de septembre 2021 à savoir :

- Ouverture 45 semaines, du lundi au vendredi ;
 - o 36 semaines scolaires ;
 - o 1 semaine à chaque petite vacance (Toussaint – Noël – Hiver – Printemps) ;
 - o 4 semaines en juillet ;
 - o Reprise la dernière semaine d'août.
- Ouverture de 07h30 à 18h30 (11h d'amplitude) ;
- Capacité de 25 places sur Neuville-aux-Bois et de 10 places sur Trainou.

Monsieur Thierry Leguet : *Je vous informe que les travaux de la crèche Babilou sont en cours d'achèvement. La CCF a réservé 5 berceaux pour faciliter l'émergence de cette structure. Ce partenariat pourra évoluer à l'avenir. Une journée portes ouvertes est organisée le 17 juin 2021. Vous avez dû recevoir une invitation pour y participer.*

II) REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES PLACES CRECHE BABILOU

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes de la Forêt, faisant évoluer les haltes-garderies en multi-accueil et ayant réservé 5 berceaux au sein de la crèche Babilou, a besoin de définir un règlement d'attribution des places au sein de ces établissements.

La Commission Service à la Population propose de définir des critères d'attribution de place pertinents, répondant aux besoins de notre territoire, applicables à tous, dans un souci d'équité et de transparence.

Dans le cas d'une demande plus importante que la disponibilité, une commission d'attribution, composée d'un élu par commune, sera chargée de sélectionner les usagers en fonction des critères d'attribution.

Les critères d'attribution des places de la crèche Babilou ont été élaborés par un groupe de travail. Ils pourront évoluer en fonction des cas pratiques.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces critères.

Monsieur Thierry Leguet : *Je tiens à remercier les élus qui ont participé au groupe de travail. Chaque commune sera représentée au sein de la commission.*

III) CREATION / SUPPRESSION DE POSTES

En raison des nécessités de service, il est proposé de créer et supprimer les postes visés ci-dessous.

Postes	Temps de travail
éducateur de jeunes enfants	35,00
auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe	35,00
adjoint d'animation principal de 1ère classe	35,00
adjoint d'animation principal de 2ème classe	35,00
adjoint d'animation principal de 2ème classe	21,85
adjoint d'animation principal de 2ème classe	17,11
adjoint d'animation principal de 2ème classe	32,60
agent social	35,00
technicien principal de 1ère classe	35,00
adjoint technique ppal de 2eme classe	21,30
rédacteur principal de 2ème classe	35,00

Après avis du Comité technique il est proposé de supprimer les postes suivants :

- un adjoint technique à 3,60 heures ;
- un adjoint technique à 12,45 heures ;
- un adjoint technique à 5,88 heures.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création et la suppression des postes proposées.

IV) EVOLUTION DU LOGO

Monsieur le Président explique que la commission communication, et après un avis favorable à la majorité des membres du Bureau, propose de faire évoluer le logo de la Communauté de Communes de la Forêt selon le projet ci-dessous.



Monsieur Thierry Leguet : *Cette proposition intervient après un travail au sein de la sous-commission communication. L'objectif est de développer la communication sur ce mandat notamment par la mise en place de panneaux logotés aux entrées des communes ou encore sur les zones d'activités. C'est donc le moment de se questionner sur l'opportunité de changer notre logo actuel qui a 17 ans. La symbolique de ce logo est de mettre l'humain au cœur de notre territoire et de le mettre en mouvement afin de symboliser le dynamisme. Trois couleurs, jaune pour la culture céréalière, vert pour la forêt et marron pour symboliser la main de l'homme. Il n'y a bien évidemment aucune obligation de changer de logo mais si vous souhaitez le faire c'est maintenant.*

Monsieur Roger Deslandes : *Quel est le coût de ce nouveau logo ?*

Monsieur Thierry Leguet : *La prestation de conception s'élève à 500 €, le coût de la mise à jour des différents supports, bâtiments, véhicules est estimé à 10 000 €, et si l'on ajoute la mise en œuvre des nouveaux panneaux ce montant sera porté à 15 000 €.*

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité, 26 voix pour et 1 abstention, Monsieur Christian Massein, le nouveau logo.

V) REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS

Monsieur le Président présente les projets d'évolution du règlement des accueils de loisirs.

1/ Instauration d'une majoration de tarif pour non-respect des délais de réservation et/ ou présence d'enfants non-inscrits :

Compte tenu du manque de respect récurrent des échéances d'inscription de certaines familles et de l'importante surcharge de travail que cela génère au niveau administratif, les membres de la Commission Services à la Population proposent la mise en place d'une tarification majorée, pour les services d'accueil périscolaire et mercredi, pour toute inscription hors délai ou présence d'un enfant non inscrit. Montant de la majoration : 2€ par temps d'accueil (périscolaire comme mercredi).

Il est convenu que le mois de septembre soit un mois de sensibilisation, et que la majoration s'applique à compter du 1^{er} octobre.

A cet effet, il est prévu d'adresser un message aux familles concernées, en leur indiquant l'impact que cette majoration aurait eu sur leur facture de septembre si celle-ci avait été appliquée.

2/ Modification des délais des modalités de réservation du service d'accueil du mercredi :

L'accueil du mercredi répondant avant tout à un besoin de garde des familles, il est décidé d'assouplir le délai de réservation, avec une clôture des réservations/modifications 10 jours avant plutôt que le 20 du mois pour le mois suivant.

Cela permettra de mieux répondre aux besoins des familles, de clarifier la gestion des réservations / annulations / modifications, sans générer de difficulté supplémentaire de gestion au niveau du service enfance.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces deux modifications du règlement intérieur.

VI) ETUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Président explique qu'une étude pré-opérationnelle afin d'étudier l'opportunité de réaliser une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) va être engagée en 2021.

Cette étude estimée à 40 000 euros HT peut être financée à hauteur de 50% par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Il y a plusieurs intérêts à réaliser une OPAH :

- accroître le nombre de bénéficiaire des aides de l'ANAH ;
- augmenter le volume d'aide attribué par l'ANAH ;
- favoriser la performance énergétique des bâtiments.

Monsieur Patrick Hardouin : *Cela permet également de réduire le nombre de logements vacants.*

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès de l'ANAH pour le financement de l'étude pré-opérationnelle OPAH et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à cette demande.

VII) GARANTIE EMPRUNT – INTERET COMMUNAUTAIRE COMPETENCE LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Monsieur le Président explique que la société France Loire, entreprise sociale pour l'habitat, a sollicité la Communauté de Communes de la Forêt pour connaître la quotité d'emprunt qui pourrait être garantie par la l'intercommunalité dans le cadre de la demande de prêt de 1 307 000 euros qui sera déposée par France Loire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'achat en Vente en Etat Futur d'Achèvement de 8 logements situés lotissement « le hameau de la Pigage » à Rebréchien, 4 PLUS, 2 PLAI, 2 PLS. La durée d'emprunt serait entre 40 et 50 ans.

La règle générale veut que le Département du Loiret se porte garant à hauteur de 50%. Les communes et les intercommunalités peuvent se porter garant en complément et porter la garantie jusqu'à 100%. Dans le cas présent, la commune de Rebréchien a décidé de se porter garant à hauteur de 30%.

Pour l'instant la Communauté de Communes n'a jamais été sollicitée ni octroyée de garantie d'emprunt pour la réalisation d'opérations de logements locatifs sociaux.

Au regard de la situation de sous-représentation du logement social sur le territoire, les membres du Bureau ont émis un avis favorable pour que la Communauté de Communes de la Forêt puisse à l'avenir octroyer des garanties d'emprunt ou son cautionnement pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux visées à l'article L.2252-2 du CGCT.

Monsieur Thierry Leguet : *L'intérêt est de donner un signe positif pour la construction de logements sociaux, le développement de la diversité et l'inclusion sociale. Dans le cas présent, les trois types de logements sociaux seront proposés, des administrés ne bénéficiant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé à ceux en situation de grande précarité.*

Monsieur Aymeric Pépion : *Il ne s'agit pas de financement mais bien d'un apport de garantie.*

Monsieur le Président : *Cet apport de garantie pourra à l'avenir être accordé sur d'autres communes si des projets se présentent.*

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- déclare d'intérêt communautaire au sein de la compétence « politique du logement et du cadre de vie », l'octroi de garantie d'emprunt ou de cautionnement ;
- valide un accord de principe pour garantir à hauteur de 20% le prêt souscrit par France Loire dans l'opération visée plus haut. Cette quotité sera décidée et votée par le Conseil Communautaire en temps utile, lors de la réalisation effective du prêt.

VIII) TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président explique que la commission « cycle de l'eau » propose de créer de nouveaux tarifs afin d'optimiser la gestion du service et facturer certaines prestations par équité de traitement entre les usagers.

- ✓ Dépose d'un compteur à la demande d'un abonné : 41,66 € HT soit 50 € TTC.
- ✓ Refacturation à prix coûtant des réparations suite à un dommage dû à une faute ou à une négligence.
- ✓ Intervention d'un agent de 6h à 21h un jour ouvré : 23,33 € HT / heure soit 28 € TTC / heure ;
- ✓ Intervention d'un agent de 21h à 6h un jour ouvré, un samedi, un dimanche ou un jour férié : 46,66 € HT / heure soit 56 € TTC / heure.
- ✓ Frais de gestion du service (pour branchements assainissement et eau potable) : 41,66 € HT soit 50 € TTC.
- ✓ Tarif d'étalonnage de compteur réalisé à la demande du titulaire de l'abonnement : 250 € HT soit 300 € TTC (facturé uniquement si le compteur n'est pas défaillant).

Le Conseil Communautaire fixe à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

IX) PREVENTION DES NOYADES – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Président, explique que l'Etat a lancé un appel à projet pour la prévention des noyades. Il finance à hauteur de 1 500 € l'organisation d'un stage de 8 séances pour l'aisance aquatique. Le stage doit être en accès gratuit.

Cet appel à projet est renouvelé chaque année.

Il est proposé de répondre à cet appel à projet et d'organiser un stage de 8 séances pour 8 enfants de 4 à 5 ans pendant les vacances de la Toussaint 2021. L'accès de ce stage sera possible sous conditions de ressources et dans la limite des places disponibles.

Madame Marie-Noël Martin : *Il faudra porter une attention particulière pour la sélection des enfants car le nombre de places est très limité. La communication doit être adaptée pour permettre un accès équitable à ce service.*

Monsieur le Président : *Une procédure va être établie. Nous porterons une attention particulière à rechercher une équité.*

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de répondre à cet appel à projet en organisant un stage pendant les vacances de la Toussaint 2021 et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

X) ADHESION AGENCE D'URBANISME DES TERRITOIRES DE L'ORLEANAIS

Monsieur le Président explique que l'Agence d'Urbanisme des Territoires de l'Orléanais propose aujourd'hui de faire bénéficier à la Métropole orléanaise et aux territoires de l'InterScot du bassin orléanais des analyses décroisées des limites institutionnelles. Elle se positionne en outil de dialogue de l'inter territorialité auprès des collectivités et partenaires, en tiers de confiance.

Cette agence a le statut d'association.

Le coût de l'adhésion s'élève à 20 euros par an.

Il est nécessaire de désigner un représentant appelé à siéger au sein de l'assemblée générale de l'association.

Monsieur Patrick Hardouin se porte candidat.

Monsieur Christophe Le Goff : *Cette association est-elle assez indépendante de la Métropole pour répondre aux besoins de notre Communauté de Communes ?*

Monsieur Patrick Hardouin : *L'agence d'urbanisme travaillait effectivement au profit des communes de l'agglomération Orléanaise. Néanmoins, depuis quelques années et notamment avec la mise en place de l'InterScot son champ d'action s'est élargi aux territoires de l'aire urbaine d'Orléans.*

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adhérer à l'agence d'urbanisme et de désigner Monsieur Patrick Hardouin comme représentant.

XI) AFFAIRES DIVERSES

❖ Décisions

Décisions du Président :

- N°2021-06 : contrat de cession pour l'organisation d'un festival en novembre 2021. Association les « Anonymes Associés », 12 000 € ;
- N°2021-07 : attribution des aides économiques aux très petites entreprises. Annule et remplace la décision n°2021/05 ;
- N°2021-08 : marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de voiries, rue de la Gloriette et rue de la Guinguette à Neuville-aux-Bois. Société Inca, 4 730 € TTC.

Décisions du Bureau :

- N°2021-06 : travaux de réparation ponctuelle de chaussée en enrobé projeté. Société Techniroute pour un montant de 89 181 € HT ;
- N°2021-07 : marché de renouvellement des canalisations de la station de production d'eau « la Motte ». Société SAUR pour un montant de 36 950 € HT.

❖ Informations diverses

Monsieur Thierry Leguet : *L'opportunité d'organiser un forum « Job d'été » a été étudiée. Malheureusement, après un sondage seules trois entreprises ont évoqué un besoin de recrutement. En conséquence, cet évènement ne sera pas réalisé.*

Monsieur Patrick Hardouin : *Nous avons engagé cette démarche de forum trop tardivement. Il sera réétudié l'année prochaine bien plus en amont.*

Monsieur Thierry Leguet : *Je vous informe que le bâtiment de l'accueil de loisirs à Saint-Lyé-la-Forêt ne permet plus de répondre aux recommandations de la Protection Maternelle Infantile et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale en termes de superficie. Il est donc nécessaire de rechercher des solutions bâtimentaires.*

Monsieur Roger Deslandes : *Serait-il possible d'expliquer les acronymes dans les comptes-rendus ?*

Monsieur Christian Massein : *J'ai assisté à une réunion pour la réactivation du contrat local de santé et la mise en place de la commission santé au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. La commission sera réunie prochainement, et aura pour objectif de connaître les besoins des communes.*

La séance est levée à 22h30.

Le Président,

Monsieur Jean-François DESCHAMPS

